

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 13 décembre 2010 à 19H30 en séance ordinaire -- Convoqué le 08/12/2010.**

*Sous la présidence de M. Pierre ADOLPH, Maire*

*Membres présents : Mmes et MM. Guy WENTZEL, Serge BIRCKEL, Georges STOEFFLER, Christine COLAIANNI, Gérard JOLICOR, Anne MARSCHALL, Rémy MOCK, Joël SCHNEIDER, Myriam WOEHL, Denis WURTZ, Francine WURTZ*

*Absents: -*

*Absents représentés : Chrétien BUCHY représenté par Serge BIRCKEL*

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Après lecture, le procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 25 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

**2. ACTUALITE DES ORGANISMES EXTERIEURS, COMMISSIONS, GROUPES DE TRAVAIL, CONSEILS D'ECOLE, ...**

**a. Repas de Noel des personnes âgées. Compte-rendu réalisé par P. ADOLPH**

Le Maire remercie toutes celles et ceux qui ont participé au repas de Noël des personnes âgées, organisé à la Maison de retraite et particulièrement Mme Christine COLAIANNI qui en était la responsable. Il souligne la bonne ambiance, la convivialité de l'événement et la qualité du repas.

Mmes COLAIANNI, WOEHL et WURTZ, chargées de l'agencement de la salle et de la manipulation des tables, demandent, pour la prochaine édition, à être aidées. A titre indicatif, ce sont 168 couverts qui ont été servis, contre 125 l'année dernière.

**b. Fête de Saint Nicolas des Ecoles. Compte-rendu réalisé par D. WURTZ**

Les enfants et les enseignants étaient très satisfaits de l'après midi.

Mr WURTZ et Mme MARSCHALL remercient le personnel communal pour l'organisation de l'après midi (préparation de la salle, commandes). Le lait a été fourni par la ferme WURTZ. Un mot de remerciement a été envoyé.

**c. Conseil d'Ecole du 12 novembre 2010. Compte-rendu réalisé par D. WURTZ**

Il constituait le premier Conseil d'Ecole depuis la fusion des écoles. Ont été abordés les points suivants : effectifs et répartition par classe, règlement intérieur, présentation des protocoles de sécurité, du projet d'école, des activités dans les différentes classes, des travaux réalisés dans les écoles. Les questions du transport et du périscolaire, de l'opération 'un fruit pour la récré' ont également été abordés. La directrice a remercié les parents, association et municipalités qui s'investissent, à leur niveau, pour les écoles.

**d. Syndicat des Perles du Vignoble. Compte-rendu réalisé par F. WURTZ**

Le nouveau dépliant des sentiers de randonnée des Perles du Vignoble est consultable sur le site Internet de la commune.

Pour faire le point sur l'état du balisage du sentier du village, une marche de repérage a eut lieu le samedi 6 novembre. Le balisage du sentier communal fait défaut. Il a été proposé que le Syndicat fournisse les plots en béton et des potelets en bois et que l'installation soit réalisée par les agents techniques.

**e. Ecole de Musique des Perles du Vignoble. Réunion du 17/11/2010 - Compte-rendu réalisé par F. WURTZ**

Lors de l'Assemblée Générale du 17 novembre 2010, le Président de l'Ecole de Musique a fait état, dans sa présentation, de la variation des effectifs, du bilan des activités et du bilan financier qui laisse apparaître pour l'année un déficit de 2000 €.

Faut-il maintenir l'Ecole ? Se tourner vers la Communauté de Communes ? Envisager une fusion avec Ribeauvillé ?

Augmenter la participation financière des parents ? Le débat est ouvert.

**f. Assemblée générale des sapeurs pompiers. Compte-rendu réalisé par F. WURTZ**

Le Président a procédé au bilan d'activités annuel : intervention (24 en 2010), investissements réalisés (combinaison anti-guêpes, pulvérisateur anti guêpe, ...), formations des sapeurs pompiers, avant d'aborder les prévisions pour l'année 2011 notamment en matière d'investissements.

En Mai 2011 aura lieu, à Beblenheim, l'Assemblée Générale de l'Union d'arrondissement de Ribeauvillé. (le 13 ou le 20 à 18 H : date à confirmer). Le CPI demande le concours de la municipalité pour organiser cet événement. 70 à 80 personnes sont attendues.

La soirée festive des Pompiers aura lieu le 09 juillet 2011.

**g. Animation 'Passeurs d'images' - projections en plein air. Présentation par P. ADOLPH**

La Communauté de Communes organise, chaque année, entre le 15 juin et le 15 septembre, une projection en plein air dans le cadre du dispositif 'Passeurs d'Images' et invite les communes volontaires à organiser une soirée comprenant la projection d'un film et une animation (conférence, exposition, discussion).

La participation de la commune en 2011 n'est pas envisagée. Par contre, le Maire invite le Conseil municipal à se déplacer à une ou plusieurs manifestations organisées durant l'été 2011 avant d'envisager une éventuelle candidature de la commune pour l'été 2012.

**h. SIABE. Réunion du 04 Novembre 2010. Présentation par S. BIRCKEL et D. WURTZ**

Figuraient à l'ordre du jour : le compte rendu de la réunion du 23 juin (commenté et complété), les travaux de la CAO du 04/11, la présentation du rapport 2009 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, une décision budgétaire modificative, la présentation de l'audit technique des installations et le suivi agronomique des boues, un point sur les dossiers et travaux en cours.

**i. SIAEP. Point sur les travaux en cours. Présentation par S. BIRCKEL**

Le SIAEP a engagé, fin novembre, les travaux de renouvellement de la conduite d'alimentation en eau potable du camping intercommunal depuis le réservoir central. Compte tenu des conditions climatiques, le chantier a été interrompu et reprendra le 15 janvier 2011.

### **3. FINANCES**

**A. Décision budgétaire modificative - budget Eau/assainissement**

Le Maire rappelle que, pour le financement des travaux de renouvellement des compteurs d'eau, un prêt a été contracté auprès du Crédit Agricole. Les remboursements sont semestriels. Une première annuité doit être payée en décembre. Il convient de créditer l'article 66 111 pour rembourser les intérêts du prêt (le capital est remboursé à l'article 1641, suffisamment crédité).

VU le remboursement de la première annuité du prêt  
VU l'absence de crédits à l'article 66 111.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'analyse des offres

**APPROUVE à l'unanimité des membres** de modifier comme suit la section de fonctionnement du budget eau assainissement, service eau

article 66111 'intérêts' : +481.00 €

article 617 'études et recherches' : - 481.00 €

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente.

**B. Vente des terrains de l'Espace Sewloch**

*Madame Christine COLAIANNI intéressée au projet, en tant que mère du chef d'entreprise projetant de s'implanter dans l'Espace Sewloch, quitte la salle avant l'exposé des motifs, les débats et le vote.*

La fromagerie FISCHER MAULER avait signé, en 2008, un compromis de vente pour l'achat d'une parcelle de l'espace Sewloch. Par courrier du 25 mai 2010, elle informait la commune qu'elle ne donnerait pas suite aux démarches qu'elle avait engagées.

Un autre entrepreneur, Mr Silvio COLAIANNI, s'est manifesté et a fait part de son intérêt pour la parcelle et du projet qu'il souhaite développer, lors d'une réunion des commissions réunies le 25 octobre 2010. Il souhaite créer un pôle regroupant plusieurs artisans, aux compétences diverses et complémentaires, installés dans un bâtiment commun divisé en ateliers.

La démarche recueille l'agrément du Conseil municipal qui toutefois souhaite encadrer la vente et fixer un cadre à la réalisation du projet : un cahier des charges architectural et paysager sera mis en place pour garantir l'intégration du projet dans le site. La mairie demande à être associée à la conception du projet. La proposition de vente fera mention d'une clause stipulant que l'entreprise dispose d'un délai (2 à 3 ans) pour réaliser son projet et que passé ce délai, si le terrain devait être revendu, la commune serait prioritaire pour le racheter.

Concernant les investissements réalisés par l'entreprise COLAIANNI en terme de viabilisation du terrain (aménagement de la voie d'accès, réalisation des branchements et des réseaux eaux pluviales et eaux usées) dont le montant s'élève à 35 122.20 € HT (soit 42 006.15 € TTC), ils restent à la charge de l'entreprise.

La commune s'engage à procéder aux travaux de voirie et d'installation de d'éclairage public de la voie d'accès lorsque la zone sera équipée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité des membres** de vendre à Mr Silvio COLAIANNI la parcelle cadastrée Section 4 Numéro 351/102 d'une surface de 84 a et 02 ca

**CHARGE** le Maire d'adresser à Mr Silvio COLAIANNI une proposition de prix d'un montant forfaitaire de 238 350 €. La proposition devra comporter les conditions de vente de la parcelle (prix, définition d'un cahier des charges architecturales et paysagères, conditions de rachat en cas de non réalisation du projet)

**CHARGE** le Maire de présenter au Conseil municipal le projet d'acte de vente avant sa signature

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié

### **C. Clôture comptable du budget 'Zone d'Activité'**

Lors de la séance du 29 mars 2010, le Conseil municipal a approuvé le compte administratif 2009 de la zone artisanale comme suit :

- section de fonctionnement : clôture sur un résultat de 00.00 €

- section d'investissement : clôture sur un résultat déficitaire de 18 669.33 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité des membres** la clôture du budget 'Zone d'activité'

**CHARGE** le Maire de réaliser les opérations comptables préalables à cette clôture

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente décision.

### **D. Restauration du tablier de Jean Macé et lancement d'une campagne de souscription**

La commune est propriétaire d'un tablier ayant appartenu à Jean Macé. Malheureusement, les conditions d'utilisation et de stockage passées l'ont considérablement abîmé.

La restauration de ce bien est envisageable. Une restauratrice, installée à Strasbourg, a produit un devis : le coût de la restauration-conservation du tablier s'élèverait à 5 326 € HT, soit 6 369.34 € TTC. Il comprend : le nettoyage mécanique, les tests de résistance pour le nettoyage chimique, le nettoyage chimique, la remise en forme, le démontage éventuel de la cocarde, la consolidation des textiles usés, la protection du tablier et du cordon, la conception/réalisation des supports de stockage/présentation.

Suite à la réception de ce devis, des contacts ont été pris avec la délégation régionale de la Fondation du Patrimoine pour mettre en place un partenariat qui pourrait permettre de financer tout ou partie des travaux de restauration.

Il est possible de lancer une campagne de souscription : des particuliers peuvent participer, par un don à la restauration du tablier. Le don leur permet de bénéficier d'avantages fiscaux et de dégrèvements sur les impôts. Le lancement d'une campagne de souscription est conditionné par la participation du propriétaire du bien à hauteur de 10% minimum. Une fois l'idée de la souscription validée, un dépliant de communication pour présenter l'objet est à rédiger, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

L'association MACE a été sollicitée pour participer à la rédaction de ce document.

La Fondation du Patrimoine est également à la recherche d'autres biens à mettre en valeur dans la commune.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité des membres, de restaurer le tablier de franc maçon de Jean Macé et de lancer une campagne de souscription

**DECIDE** de participer financièrement aux travaux de restauration, à hauteur de 10% de leur montant, soit 636.93 €

**CHARGE** le Maire de prévoir des crédits correspondants au budget 2011

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente.

**E. Etalonnage du compteur de la COVIDAL**

En juin 2010, dans le cadre du renouvellement du parc des compteurs d'eau, le compteur de la Coopérative des Vins d'Alsace (COVIDAL) affichait un index de 5848 m<sup>3</sup>, contre 4493 m<sup>3</sup> au 10 novembre 2009, soit une consommation pour 6/7 mois de 1355 m<sup>3</sup> alors que la consommation oscille entre 500 et 650 m<sup>3</sup> annuellement, à l'exception d'une année où elle s'est élevée à 1423m<sup>3</sup>.

L'index et la facture (d'un montant de 4560.98 € TTC) ont fait l'objet d'une contestation par le directeur de la Cave. Le compteur a été confié à la société ANJOU POMPES BECOT SA pour étalonnage.

Le certificat remis le 25 novembre 2010 indique que *'le compteur est dans les normes métrologiques de sa classe'*. Les frais d'étalonnage se sont élevés à 168.64 € TTC.

Pour autant il est difficile de déterminer avec précision et certitude les causes de l'augmentation de consommation d'eau.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité des membres, dans la mesure où l'étalonnage donne raison à la commune, de demander à la Coopérative des Vins d'Alsace le remboursement des frais d'étalonnage qui s'élèvent à 168.64 € TTC.

**DECIDE** de demander le versement des sommes dues au titre de la facture émise sur la base du relevé de juin 2010, déduction faite des taxes d'assainissement (communale et syndicale) et des redevances pour la pollution de l'eau et la modernisation des réseaux s'élevant à 2584.08 € TTC.

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente.

**4. TRAVAUX**

**A. Point sur les travaux en cours (réseau d'assainissement Rue du 5 décembre)**

La fin de chantier, prévue le 04 décembre initialement, est reportée en raison des intempéries. L'entreprise OLRV n'a pas travaillé les 01, 02, 03 et 06 décembre.

A ce jour, le collecteur est posé. Il reste 6 branchements à réaliser chez des particuliers (eaux pluviales). Tous les raccordements 'eaux usées' sont réalisés.

Cette semaine (semaine du 13 au 17) sont prévues les mises à niveau, la préparation, et la réfection de chaussée, sauf si les conditions météorologiques ne le permettent pas.

Le fonctionnement habituel des bus scolaires ne sera remis en place qu'à la rentrée.

Début décembre, le propriétaire de la boulangerie, Mr VOGEL, a signalé une inondation dans sa cave, consécutive, selon lui, à la réalisation des travaux. A plusieurs reprises les agents techniques ont évacué l'eau. Profitant du passage caméra dans le réseau assainissement, la Mairie a demandé à l'entreprise OLRV d'inspecter la canalisation d'eau dans la cave.

S'il est établi que l'arrivée d'eau dans la cave est concomitante aux travaux, la responsabilité de la commune n'est aujourd'hui pas démontrée.

**B. Convention de partenariat avec le Conseil Général pour l'aménagement du carrefour de l'Espace Sewloch**

Le Département a engagé une politique de promotion de l'usage du vélo en adoptant un Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables. Il a décidé de participer à hauteur de 80% au coût des opérations d'aménagement des itinéraires cyclables inscrits au Schéma départemental.

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour d'accès à l'espace Sewloch afin d'améliorer la sécurité et le confort des cyclistes, la commune envisage la création d'un itinéraire cyclable.

Le coût de l'opération est estimé à 57 577.50 € HT, soit 68 862.69 € TTC. La commune assurera le préfinancement de la totalité de l'opération.

- DECIDE** de donner son accord pour la passation d'une convention de financement avec le Département dans le cadre de l'opération d'aménagement du carrefour d'accès à l'espace Sewloch et de la création d'un itinéraire cyclable dans l'emprise du domaine communal.
- AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement pour le compte de la Commune
- CHARGE** le Maire de prévoir les crédits correspondants au budget
- CHARGE** le Maire de déposer les dossiers de subventions correspondants.

**C. Convention de partenariat avec le Conseil Général pour le programme 'Voirie' Rue du 5 Décembre.**

Le bureau d'études BEREST, maître d'œuvre de la commune pour le projet d'aménagement de la traverse, a finalisé le projet d'aménagement de la Rue du 5 décembre et de la partie amont de la Rue de Hoen.

Le dossier a fait l'objet d'un examen technique par les services du Conseil Général et a été validé. Il convient maintenant de fixer les conditions du partenariat entre la Commune et le Conseil Général pour la mise en œuvre de ces travaux.

La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise.

La Commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- DECIDE** de donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération 'Aménagement de la traversée – Route Départementale 3'
- AUTORISE** le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune
- CHARGE** le Maire de déposer les dossiers de subventions correspondants.

**D. Attribution du marché de travaux à bons de commande (branchement et entretien des réseaux eau et assainissement)**

L'analyse fournie par le bureau d'études BEREST n'est pas suffisante et ne permet pas, en l'état, d'attribuer le marché. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

**E. Divers**

**Couverture amovible de la place de la salle des fêtes**

La commune va engager une étude de faisabilité en vue de la création d'une couverture amovible de la place de la Salle des Fêtes. Elle a missionné le cabinet d'architectes Auger-Rambeaud à COLMAR pour réaliser ce travail. Le coût de la prestation s'élève à 2900 € HT, soit 3468.40 € TTC. La mission comprend : recherche documentaire, visite de site, esquisse avec rendu (plans, façades, coupes, vue 3D ou tout élément permettant de comprendre le projet), estimation du montant des travaux, propositions d'honoraires, réunion de présentation du projet.

### **Visite de la commission de sécurité**

La Préfecture a transmis, le 6 décembre dernier, le planning des visites prévues de la commission de sécurité de l'arrondissement de Ribeauvillé pour le 1<sup>er</sup> semestre 2011. La Maison de Retraite est concernée le 17 janvier 2011 à 9h00.

### **Fuites sur le réseau d'eau potable**

Trois fuites ont été réparées : une première Rue des Vosges, une deuxième Rue Chrétien Pfister et la troisième Place Oberlin. La première fuite a été détectée tardivement. Le volume d'eau qui s'est écoulé est conséquent.

### **Canalisation Eaux Claires Parasites**

Les eaux des puits de la Rue des Vosges, rue des Chevaliers sont collectées dans un réseau qui se déverse près du lotissement. Cette canalisation était bouchée. La Colmarienne des Eaux est intervenue et a dégagé de la conduite des blocs de calcaires. La pente faible de la canalisation expliquerait ces dépôts. La moitié du linéaire a été curée (partie basse depuis la rue Stutz, vers le bas de la Rue des Vosges, via la Rue du Petit Château et la Rue Jean Macé). Il faudra prévoir en 2011 le curage du reste du linéaire.

## **5. URBANISME**

### **A. Point sur le dossier PLU**

Deux réunions ont eu lieu avec l'Agence Espargilière : le 9 et le 23 novembre 2010.

La première réunion avait pour objet, outre la prise de contact entre les techniciens de l'équipe et les élus de la commission, de rappeler la méthode de travail et le planning de l'étude, et d'aborder quelques éléments de diagnostic : situation géographiques et administrative, coopérations intercommunales, contraintes environnementales, démographie, habitat, activité économique, équipements et services.

A l'issue de la réunion, le bureau d'études a présenté un document de communication qui pourrait être remis aux habitants pour leur présenter la démarche (enjeux, phases, modes de concertation, ...).

La réunion du 23 novembre 2010 était consacrée à un bilan du POS et une présentation de la partie socio démographique du diagnostic. Certains thèmes, succinctement abordés lors de la réunion précédente, ont été détaillés : évolution de la population, enjeux sociodémographiques, catégories socioprofessionnelles, logement, mobilité des habitants, etc...).

La maquette de communication a été validée. Elle sera distribuée dans les boîtes aux lettres le 20/21 décembre.

Une boîte à idées, destinée à recueillir les remarques, idées et suggestions des habitants sera mise à disposition à la Mairie

La prochaine réunion aura lieu le 16 décembre et sera consacrée à l'examen des formes du bâti.

## **6. ENVIRONNEMENT**

### **A. Cave coopérative : demande d'avis de remise en état de l'installation en cas d'arrêt définitif**

La cave coopérative prévoit l'extension et le réaménagement de son établissement. Ce projet fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter au titre du Code de l'Environnement. La demande d'autorisation doit être complétée par l'avis de la commune sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de son arrêt définitif.

Le Maire donne lecture de la proposition de remise en état de l'usage futur des terrains proposée par la cave coopérative.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** à l'unanimité des membres le projet de remise en état du site tel que présenté par la Cave Coopérative de Beblenheim

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente.

## **B. Forêt communale : programme des travaux patrimoniaux et d'exploitation 2011.**

L'examen de ce point est reporté au prochain conseil. Une rencontre avec l'agent responsable de la forêt communale aura lieu le mardi 21/12/2011.

## **7. PERSONNEL COMMUNAL**

### **A. Création d'un poste permanent d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe (15.30/35<sup>ème</sup>)**

Mme Marie-Thérèse DEIBER, chargée de la comptabilité de la commune et du syndicat des eaux, titulaire de son poste au grade de rédacteur, en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 16 avril 2010, a souhaité faire valoir ses droits à la retraite à compter du 01/01/2011.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaire relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le budget communal,  
Vu le tableau des effectifs,

#### **NATURE DU POSTE ET PROFIL DE QUALIFICATION**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** la création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.  
Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

#### **DUREE DE TRAVAIL AFFERENTE AU POSTE**

A temps non complet, avec effet au 01/01/2011 selon une quotité correspondant à 15h30/35<sup>ème</sup> du temps plein.

#### **MOTIFS**

La création de ce poste est devenue nécessaire afin de permettre le remplacement de l'agent titulaire du poste, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente

## **8. DATES A RETENIR**

- Jeudi 16 Décembre 2010 à 18h00 : réunion de la commission 'Urbanisme' pour le PLU
- Mardi 18 janvier 2011 : cérémonie des vœux du Maire à 18h00

## **9. DIVERS**

- Denis WURTZ s'inquiète de connaître l'état des locations du logement communal situé au dessus de l'école maternelle. Il est loué depuis le 7 mai 2010. Les travaux de réhabilitation de la salle de bain prévus cette année, seront réalisés dès que les locataires quitteront le logement. La nature des travaux ne permet pas d'envisager leur réalisation pendant une période de location.
- Concernant le projet de création du multi-accueil, dans les locaux de la Maison Macé, Rue du Petit Château, les plis seront ouverts le jeudi 16 décembre pour désigner les entreprises qui réaliseront les travaux.
- Le diagnostic thermique des bâtiments communaux n'a pas été réalisé cette année.
- S'agissant du projet de chaudière bois collective, il convenait d'attendre le chiffrage des dépenses liées à la réfection de la voirie, Rue du 5 Décembre pour envisager sa réalisation. Compte tenu des dépenses prévisionnelles, une évaluation du coût des travaux de pose d'un réseau de chaleur Rue du 5 décembre va être demandée.

- Remerciements de Mr et Mme DIESEL pour la subvention attribuée par la commune dans le cadre du programme de soutien à la réhabilitation des maisons anciennes
- Remerciements de Mr Michel FUHRMAN pour l'arrangement offert à l'occasion de son 80<sup>ème</sup> anniversaire
- Remerciements des époux PONTIUS pour l'arrangement offert à l'occasion de leurs 50 ans de mariage

Le 30 décembre 2010  
Le Maire, Pierre ADOLPH

NOM Prénom	SIGNATURE	NOM Prénom	SIGNATURE
ADOLPH Pierre		MARSCHALL Anne	
WENTZEL Guy		<del>MAULER Philippe</del>	<i>décédé</i>
BIRCKEL Serge		MOCK Rémy	
STOEFFLER Georges		SCHNEIDER Joël	
<del>BOSSELUT Marie-Isabelle</del>	<i>a démissionné pour cause de déménagement</i>	WOEHL Myriam	
BUCHY Chrétien		WURTZ Denis	
COLAIANNI Christine		WURTZ Francine	
JOLICOR Gérard			